

temps de l'apôtre Paul; mais ne sommes-nous pas tenus d'agir selon la vérité qui subsiste, faisant attention d'abord à nos propres cœurs, afin qu'il n'y ait pas d'esprit de parti chez nous, dans l'assemblée locale, et ensuite, nous conformant en toutes choses aux principes de la Maison de Dieu? Toute question de *discipline* se rapporte à cette «**maison**»<sup>1</sup>.

**Par contre, lorsqu'il s'agit du «Corps de Christ»,** principe développé dans l'épître aux Éphésiens, un autre côté de la vérité nous est présenté. Nous y trouvons les *privilèges* des saints isolés ou réunis, et tout ce qui est donné par le Christ glorifié pour leur édification. Il y est question du ministère surtout, et de la nécessité de croître «**jusqu'à ce que nous parvenions tous** à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ». Il s'agit de l'Église universelle, et non pas, comme dans la première partie de l'épître aux Corinthiens, d'une assemblée locale bien que celle-ci soit réunie d'après les principes qui caractérisent l'assemblée universelle. Ce fait ajoute un poids considérable à l'importance de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix, ainsi qu'au caractère du combat spirituel contre les puissances spirituelles (Éph. 4:3; 6:10-20).

Dans la deuxième partie de la première épître aux Corinthiens (chap. 10 à 14), il est question des opérations de Dieu, en rapport avec le Corps de Christ et, partant, de l'Église universelle, contemplée aussi au chap. 1:2: «*tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ*». L'unité du «**Corps**» est mani-

<sup>1</sup> Jamais, dans les épîtres, on ne rencontre l'idée de «retrancher un membre du Corps de Christ». Ce mélange d'idées n'a pas de sens; c'est un sophisme recherché par ceux qui veulent l'indépendance des assemblées, et mettent en avant cet épouvantail pour empêcher les timides de faire leur devoir dans la discipline enjointe par le Saint Esprit.

festée en ce que tous participent à un seul pain rompu. «**Le Corps est un**» (12:12), comme il n'y a qu'un seul Christ mort pour nous tous.

\* \* \*

L'unité du peuple d'Israël, au milieu duquel Dieu habitait, fournit l'occasion de bien précieux enseignements. Ils ont leur importance pour nous faire mieux comprendre le principe de la solidarité de l'ensemble, et pour nous montrer comment elle doit être maintenue en pratique. Aujourd'hui c'est l'Église qui est la Maison de Dieu. Mais l'unité pratique est la même dans les deux cas; alors, comme aujourd'hui, le principe de la solidarité pouvait s'exprimer par les paroles: «**Un peu de levain fait lever la pâte tout entière**». Il nous sera utile de considérer quelques passages à ce sujet.

Dans le cas d'un meurtre dont l'auteur était inconnu, les anciens de la ville la plus rapprochée devaient se purifier du péché par la mort d'une génisse, de peur que le péché ne fût imputé à tout le peuple (Deut. 21:1-9). Ils devaient dire: «**Nos mains n'ont pas versé ce sang, et nos yeux ne l'ont pas vu; pardonne, ô Éternel, à ton peuple Israël que tu as racheté**, et n'impute pas à ton peuple Israël le sang innocent». Puis, il est ajouté: «**Et le sang leur sera pardonné. Et toi tu ôteras le sang innocent du milieu de toi**, quand tu auras fait ce qui est droit aux yeux de l'Éternel».

Ceux qui étaient les plus rapprochés étaient appelés à agir, mais leur acte était au nom du peuple entier, auquel, l'Éternel s'adresse au singulier, comme ne faisant qu'un tout: «**tu**», «**toi**».

Du moment que l'assemblée en général suivait un homme téméraire et rebelle, elle se rendait coupable.

Voyez le cas de Coré (Nombres 16:19-40). **«L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant: Séparez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment.»** Il est bien possible qu'il y eût dans l'assemblée beaucoup de personnes qui ne s'étaient pas rendues solidaires des desseins de Coré, mais de prime abord Dieu envisage toute l'assemblée comme ayant subi cette fâcheuse influence. Puis vient l'intercession de Moïse: **«Oh Dieu! Dieu des esprits de toute chair! un seul homme péchera, et tu seras courroucé contre toute l'assemblée?»** — Or, voici ce que l'Éternel lui répond: **«Parle à l'assemblée** en disant: Retirez-vous d'autour de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiram». En se retirant d'avec les méchants, tout à l'entour, l'assemblée se purifiait, chose impossible autrement. Si elle ne le faisait pas, elle tombait tout entière sous le jugement de Dieu. Nous le voyons d'après ce que Dieu dit à Moïse à l'occasion de l'idolâtrie du peuple devant le veau d'or (Ex. 32:10 & 21 & 35).

Toute cette affaire de Coré a d'autant plus d'importance pour nous, que ce passage des Saintes Écritures fournit les deux phrases qui forment ensemble le «sceau» du «**fondement de Dieu**» pour le juste. On trouve la première en Nombres 16:5-7, ainsi traduite par l'apôtre: **«Le Seigneur connaît ceux qui sont siens»**; la seconde est au verset 26: **«Éloignez-vous d'auprès des tentes de ces méchants hommes»**, ou selon l'expression de l'apôtre: **«Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur»**. Lorsque l'ensemble s'égare, la responsabilité individuelle s'impose. Il faut se purifier des vases à déshonneur (2 Timothée 2:19-21).

Par contre, l'action individuelle d'un homme fidèle n'est pas sans influence sur l'ensemble, pour le bien de ses frères et pour la

dis que le mystère du «**Corps de Christ**» est réservé pour une révélation spéciale après que le Fils de l'homme a pris place à la droite de Dieu (Éph. 1:22-23; 1 Pierre 3:22).

Or, on le comprend, la discipline la plus rigoureuse est inséparable de la présence de Dieu au milieu de Son peuple. **«La sainteté sied à sa maison»** (Ps. 93:5). Le cœur des fidèles doit être constamment exercé sous ce rapport, afin qu'ils aient leur demeure en Lui (Comparez Jean 15:4-5, et voyez Ps. 27:4; 84:10-11; 90:1; 91:1 & 9.). Cette «**demeure**» de Dieu est aussi le point de départ des bénédictions promises pour le règne millénaire de Christ, comme nous le voyons dans le Psaume 132:7-8 & 13-14. La discipline maintenue par le Seigneur, selon le Ps. 101, en est la conséquence, alors que l'autorité sera exercée par Celui qui est assis entre les chérubins (Ps. 99:1).

Ces principes sont toujours maintenus dans le Nouveau Testament quant à la «**Maison de Dieu**». Timothée devait apprendre comment s'y conduire; la fidélité doit y caractériser tout administrateur; c'est là que la discipline doit être maintenue. Les chapitres 3 à 9 de la première épître aux Corinthiens concernent la «**Maison**», qu'il s'agisse de la conduite individuelle, ou bien de la responsabilité d'ôter le méchant du milieu des saints réunis au nom du Seigneur. L'esprit de parti, condamné au chapitre 3, était en effet en contradiction avec le caractère de la Maison de Dieu; car il n'y a qu'un seul édifice, bâti sur un fondement déjà posé, et personne ne peut en poser un autre. Ceux qui disaient: **«Moi, je suis de Christ»** (chap. 1:12) étaient pires que les autres; car c'était comme s'ils ne voulaient pas admettre que les autres chrétiens soient **«de Christ»**; ils faisaient de Christ le chef de *leur parti* reniant ainsi le fondement de la Maison de Dieu. Il est très vrai qu'il y a des sectes et des partis aujourd'hui, hélas! et plus nettement partagés que ceux des

d'un Corps animé, est qu'il est capable de développement et de croissance. Cela a lieu par l'action du Saint Esprit. Toute question de discipline individuelle ou collective, appartient à la «**maison**»; tout ce que le Seigneur a donné pour le perfectionnement des saints se rapporte au «**Corps**» (Éph. 4:10-13).

La première pensée produite par l'Esprit de Dieu chez le peuple d'Israël, aussitôt que son rachat fut accompli par la destruction de ses ennemis dans la Mer Rouge, est exprimée ainsi: «**Jah est ma force et mon cantique, et il a été mon salut; il est mon Dieu, et je lui préparerai une habitation**». Ayant conduit les Israélites dans le désert de Sinäi, Dieu leur fit entendre Sa loi sainte, puis leur confirma la pensée de Son «**habitation**», en disant: «**Ils feront pour moi un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux**» (Exode 15:2; 25:8). Plus tard, Il dit: «**J'habiterai au milieu des fils d'Israël, et je leur serai Dieu; et ils sauront que moi, l'Éternel, je suis leur Dieu, qui les ai fait sortir du pays d'Égypte, pour habiter au milieu d'eux**» (Ex. 29:45-46). La rédemption et l'habitation de Dieu avec le peuple racheté, sont deux vérités inséparables. On peut encore ajouter Son règne, Son autorité absolue reconnue par le peuple dans ce chant de l'Exode (chap. 15:18). La présence de Dieu avec Son peuple racheté devient ainsi pour lui, la pierre de touche de sa conduite, de son obéissance et de sa dépendance.

Au chapitre 16 de Matthieu, en parlant de l'assemblée en rapport avec Sa mort, le Seigneur maintient ces vérités. Il bâtit la *Maison*; Il confie les clefs du *Royaume* à Pierre; Il enjoint à tous de se charger de la croix en Le suivant. Le Saint Esprit confirme ces vérités dans l'épître aux Éphésiens (1:7 & 14-21; 2:19-22). Ce sont des pensées divines qui traversent les Écritures d'un bout à l'autre; tandis que le mystère du «**Corps de Christ**» est réservé pour une révé-

gloire de Dieu. Le zèle d'un Phinée contre le mal a un effet béni pour toute l'assemblée dans laquelle il agit (Nombres 25:11).

Un des exemples les plus remarquables de cette solidarité se trouve en Josué 7, où le péché *d'un seul homme* fait en cachette, est imputé à toute l'assemblée d'Israël, jusqu'au moment où l'assemblée s'en purifie en mettant à mort le coupable. L'Éternel dit à Josué: «*Israël a péché, et même ils ont transgressé mon alliance que je leur avais commandée... Je ne serai plus avec vous si vous ne détruisez pas l'anathème du milieu de vous. Lève-toi, sanctifie le peuple, et dis: Sanctifiez-vous pour demain: car ainsi a dit l'Éternel, le Dieu d'Israël: Il y a de l'anathème au milieu de toi, Israël; tu ne pourras pas subsister devant tes ennemis, jusqu'à ce que vous ayez ôté l'anathème du milieu de vous...*» Puis Josué «*et tout Israël avec lui*» exécuta le jugement de Dieu sur Acan (vers. 11-13; 24-26).

L'assemblée de Dieu est responsable de tout ce qui se passe dans son sein, et c'est *comme assemblée* qu'elle doit agir. Voyez Nombres 5:1-4: «**L'Éternel parla à Moïse disant: Commande aux fils d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, etc. Et les fils d'Israël firent ainsi**».

Pour recevoir l'étranger, l'exhortation est adressée à toute l'assemblée. Il y avait, ensuite, un même droit et une même loi pour celui qui appartenait proprement à l'assemblée, et pour l'étranger qui faisait un séjour parmi eux (Voyez Nomb. 15:14-36; Lévi. 19:33-34).

L'assemblée est responsable à l'égard de l'admission de ceux qui se présentent à elle; elle ne peut pas se décharger de cette responsabilité en la rejetant sur la personne qui demande à être admise. Il n'y a pas deux règles; il en est de celui qui ne fait que passer dans

l'endroit, ou y séjourner comme de celui qui est né au pays. Tous ceux qui faisaient partie de l'assemblée avaient part à la responsabilité de maintenir la sainteté du nom du Seigneur au milieu d'eux (Deut. 29:10-18). Le jugement devait être incontinent exécuté contre le méchant, qu'il fût *prophète*, ou *frère*, ou même contre une *ville* entière (Deut. 12). On devait le faire lors même que quelque mauvaise doctrine n'était pas enseignée, mais lorsque quelqu'un se détournait de l'Éternel *dans son cœur*, pour aller servir les dieux des nations, — homme, ou femme, ou famille, ou tribu; c'était une racine d'amertume qui ne manquerait pas de bourgeonner, si elle n'était pas ôtée (Deut. 29:18-29).

Dans le Nouveau Testament, les mêmes grands principes sont maintenus pour ce qui regarde «l'Assemblée». (Voyez Rom. 14:1-23; 15:1-3; 16:17-19; 1 Thess. 5:12-14, 20-22; Hébr. 13:7 & 17; 1 Cor. 5; 10; 11; 12; 2 Cor. 1:23-24; 2:1-11; 6:11-18; 7:1-16; 8; 9; etc., etc.) L'injonction de se garder d'idolâtrie n'est pas limitée aux pratiques des païens au milieu desquels les premiers chrétiens se trouvaient (1 Cor. 8); elle s'applique aussi à toute pensée de notre cœur qui s'opposerait au seul vrai Dieu, ainsi qu'à tout objet entraînant les affections et déplaçant ou affaiblissant le culte que le Seigneur réclame (voyez 1 Jean 5:20-21). L'homme cupide est envisagé comme un idolâtre (Éph. 5:3); et la guerre spirituelle du chrétien ressemble au combat des Israélites pour prendre possession du pays de Canaan (2 Cor. 10:3-5; Éph. 6:10-20).

L'assemblée est responsable devant le Seigneur des doctrines qui sont proclamées au milieu d'elle, aussi bien que de la conduite des personnes qui s'y trouvent. Si elle n'agit pas dans les cas de personnes qui, au dedans d'elle, ont de mauvaises doctrines, *qu'elles les enseignent ou non*, elle est coupable devant le Seigneur; c'est ce que nous voyons dans Apocalypse 2:3:

gloire du Seigneur qui a aimé l'Église et qui s'est donné Lui-même pour elle.

\* \* \*

Les pensées confuses quant à la discipline, que l'on rencontre souvent chez des chrétiens sincères et désireux de se conformer en toutes choses aux Saintes Écritures, proviennent en grande partie d'un défaut d'intelligence quant aux *deux* aspects de «l'assemblée» présentés dans les épîtres de Paul, savoir, la *Maison de Dieu*, et le *Corps de Christ*. Il a été donné à l'apôtre «**de mettre en lumière le mystère**» du «**Corps**» de Christ, mystère caché «**dès les siècles**», et par conséquent inconnu aux écrivains de l'Ancien Testament (Éph. 3:2-12). Tandis que «**la Maison de Dieu**», sous une forme ou sous une autre, est une notion familière à tout lecteur sérieux de la Bible, dès le moment où Dieu s'est choisi un peuple pour être à Lui, le séparant des autres nations. Ces deux aspects de l'Église ne sont jamais confondus, et les vérités ainsi que les responsabilités qui se rattachent à l'un et à l'autre, sont clairement distinguées et traitées à part.

Rappelons d'abord deux passages: 1° «**Je t'écris ces choses... afin que tu saches comment il faut se conduire** dans la Maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité»; puis, 2° l'assemblée étant aussi «**le Corps du Christ**» (Éphésiens 1:23), il en découle la responsabilité de «**tenir ferme le chef, duquel tout le Corps alimenté et bien uni ensemble par des jointures et des liens, croît** de l'accroissement de Dieu» (1 Tim. 3:14-15; Colossiens 2:19).

Ces deux points de vue de l'Église, entièrement différents dans leur nature, sont incontestables. Dans la Maison, il faut maintenir de l'ordre et la sainteté qui y sied (Ps. 93:5); tandis que le propre

Assurément, nous devons suivre l'exemple de l'apôtre Paul et les enseignements de l'Esprit Saint.

Il est pénible et difficile de supposer des manquements dans une assemblée. La présence du Seigneur Jésus et l'action du Saint Esprit sont trop réelles, pour que l'on puisse en parler légèrement. Il est possible pourtant que l'on commette des erreurs, mais notre privilège est de compter sur la fidélité du Seigneur et de ne pas les supposer probables.

Notre bonheur et notre devoir est de nous attacher au bien, et non pas de rechercher le mal. Rappelons-nous toutefois cette parole: Il est nécessaire qu'il arrive des occasions de chute (Matt. 18:7; 1 Cor. 11:19). Si donc je vois qu'une assemblée est lente à agir, ou qu'elle s'est trompée dans son action, je suis tenu de lui faire des représentations en toute grâce, selon la Parole, et pour l'honneur et la gloire du Seigneur, car c'est de Son nom qu'elle tire sa raison d'être. Le Seigneur est puissant pour tout régler et je m'en remets à Lui; mais je n'ai pas la prétention de renverser le jugement de l'assemblée, ni de m'opposer à elle. Au contraire, je dois attendre que la conscience de toute l'assemblée ait été exercée à ce sujet devant Dieu. Cela demande de la patience et de la grâce; de cette manière l'issue sera heureuse et bénie pour tous.

Les deux principes de la neutralité et de l'indépendance, sont tout à fait opposés à la doctrine du Seigneur; or celui qui dit, soit de bouche, soit de fait, que ce qui se passe dans une autre assemblée ne le regarde pas, est indépendant. La solidarité de l'ensemble des individus ou des assemblées de ceux qui composent le Corps de Christ, est une institution divine; la reconnaître, pour autant que cela dépend de nous, dans ce jour de ruine, est notre privilège et notre joie. Nous devons chercher à manifester cette solidarité pour la

«**J'ai quelques choses contre toi, c'est que tu as là des gens qui tiennent la doctrine** de Balaam... Ainsi tu en as, toi aussi, qui tiennent la doctrine des Nicolaïtes pareillement. Repens-toi donc.» Ici, il ne paraît pas que les doctrines fussent publiquement enseignées, mais il y avait dans l'assemblée des personnes qui les *tenaient*. Toutefois, l'enseignement public ne tarda pas à suivre; on le trouve dans l'assemblée de Thyatire (chap. 2:14-20). L'assemblée tout entière étant alors solidairement coupable, le Seigneur s'adresse à un résidu fidèle, «**aux autres**, qui n'ont pas cette doctrine», en les exhortant à tenir ferme ce qu'ils avaient jusqu'à sa venue. Il en est de Thyatire comme du peuple d'Israël aux jours d'Achab, où Dieu s'était pourtant réservé 7000 hommes qui n'avaient point fléchi le genou devant Baal, tandis que la masse du peuple, s'étant vendue au mal, courait au devant du jugement (1 Rois 19:17-18).

Remarquez aussi que, dans tout ce que nous avons examiné au sujet du peuple d'Israël et dans l'Apocalypse (chap. 2; 3), il est question de *tout un peuple*, qui forme l'assemblée de Dieu sur la terre, bien que les principes s'appliquent parfaitement à une assemblée locale, qui est, pour autant que cela se peut, *une expression locale* de l'assemblée de Dieu. Elle en est l'expression dans son unité et dans sa marche, comme dans les «**élus**» dont elle est composée, si elle se conduit, en toutes choses, selon la Parole. Nous avons vu cela dans l'épître aux Corinthiens, où le Saint Esprit, s'adressant à une assemblée locale, a soin de lui associer «*tous ceux qui, en tout lieu, invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ*». De plus, je pense que vous reconnaissez tous, chers frères, la portée des lettres adressées aux sept assemblées de l'Asie. En effet, tout en parlant des choses qui peuvent se passer dans une assemblée locale, et, no-

tamment, dans ces assemblées locales de l'Asie Mineure, elles nous présentent les phases de la chrétienté tout entière.

Il n'y a pas plusieurs «maisons de Dieu»; il n'y en a *qu'une seule*. Chaque rassemblement, ou réunion locale de chrétiens, doit donc se rappeler ce fait et agir en conséquence, s'appliquant à conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix, et à garder la sainteté du Seigneur Jésus Christ, au nom duquel on se réunit. L'assemblée doit être une expression locale du Corps de Christ, et ne se composer que de ceux qui, comme enfants de Dieu, ont reçu le sceau du Saint Esprit, et se reconnaissent mutuellement comme *membres du Corps de Christ*.

L'idée d'être «membres» *d'une assemblée locale*, ne se trouve pas dans la Parole de Dieu. On est «**membre**» du Corps de Christ; et il n'y a qu'un seul Corps (1 Cor. 12:12; Éph. 4:4).

Si le Corps est un, la responsabilité collective s'étend nécessairement à toutes les assemblées de Dieu, et, dans ce jour de ruine, à toutes les assemblées qui ont ce caractère, en marchant selon les mêmes principes scripturaires, aussi bien qu'aux diverses personnes qui se réunissent dans une assemblée locale. «**Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui; si un membre est glorifié, tous les membres se réjouissent avec lui; or vous êtes le Corps de Christ et ses membres** chacun en particulier» (1 Cor. 12:26-27). «**Nous qui sommes plusieurs, sommes un seul Corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre**» (Rom. 12:5). Il est toujours question dans ces passages du «**Corps de Christ**», et non pas uniquement d'une assemblée locale. Le même principe s'applique aux dons que le Seigneur a distribués en vue de la perfection des saints: les dons sont pour *tous*, non pas seulement pour l'assemblée locale où ils peuvent se trouver. C'est

communion des assemblées qui marchent d'après les mêmes précieuses vérités, en comptant sur la grâce du Seigneur Jésus dans une époque de faiblesse et de ruine.

Revenons à notre exemple d'une assemblée en Australie. Une personne vient de là munie d'une lettre des frères annonçant que cette personne est en communion avec l'assemblée, et qu'elle jouit de sa confiance; nous recevons cette personne ici, à bras ouverts, exactement comme nous recevions un frère de la localité, avec lequel nous avons marché depuis dix ans. Qui songerait à examiner chacun de ses frères toutes les fois qu'ils viennent le voir? Un frère ayant été reçu par l'assemblée à la table du Seigneur, doit être reconnu partout comme membre du Corps de Christ. S'il a été reçu en Australie, *il a été reçu ici*, car il n'y a *qu'un seul Corps*. Je n'ai rien à examiner de nouveau; si je le faisais, ce serait méconnaître l'unité du Corps de Christ et l'action du seul et même Esprit au milieu des élus.

Si quelqu'un est retranché par l'assemblée en Australie le même principe demeure. S'il n'y a qu'un seul Esprit, celui qui a été retranché là-bas, *l'a été ici*; nous n'avons pas à examiner de nouveau l'acte du retranchement, qui a la même valeur, qu'il ait été opéré ici ou là-bas. Si je le faisais, ce serait méconnaître l'unité pratique qui existe par la présence du Saint Esprit, et me mettre au-dessus de l'apôtre Paul, qui attendait le jugement de l'assemblée de Corinthe, et ne voulait pas agir en sens contraire, quoique muni de l'autorité et du pouvoir apostoliques. Néanmoins, il les exhortait, leur rappelant leur devoir lorsqu'ils étaient lents à agir, bien que son jugement fût déjà arrêté. Ce qu'il faisait, il le faisait *à cause d'eux* dans la personne de Christ; car il ne voulait pas donner prise à l'adversaire qui cherche toujours à détruire toute manifestation pratique de l'unité qui doit exister entre les membres du Corps de Christ.

*tous ceux qui, en tout lieu, invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ, et leur Seigneur et le nôtre»?*

Pour ma part, je dis que *oui*. Et vous, chers frères, qu'en dites-vous? Je vois (1 Cor. 12:12-27) qu'il y a *solidarité* entre les membres du Corps de Christ, et qu'il n'y a *qu'un seul Corps*. L'épître aux Éphésiens (4:4) proclame cette même vérité précieuse. Peu importe la distance des lieux sur la surface de la terre; un chrétien est aussi bien membre de ce «**Corps**» en Australie, qu'ici en Belgique. Si donc une assemblée, réunie au nom du Seigneur, en Australie, a reçu ou retranché quelqu'un, le Seigneur par Sa présence et Son autorité ayant confirmé cet acte, qui suis-je moi pour le remettre en question? Ne serait-ce pas *nier* l'unité de l'Esprit, que nous sommes appelés à garder?

Les rapports avec une assemblée de Dieu ne sont pas plus difficiles qu'avec un individu. Si, par exemple, une assemblée en Australie professe de marcher selon la Parole en gardant *l'unité de l'Esprit* malgré la ruine générale, et en reconnaissant la solidarité de tous les membres du Corps de Christ où qu'ils se trouvent; qu'elle ne tolère pas dans son sein les mauvaises mœurs ou les mauvaises doctrines, nous sommes tenus de reconnaître une telle assemblée, aussi longtemps que nous n'avons rien appris qui contredise sa profession. Nous devons la considérer et la traiter comme une assemblée qui marche selon la Parole.

Ce qui m'engage à reconnaître une assemblée en Australie que je n'ai jamais vue, m'engage également à reconnaître une assemblée qui est à ma porte.

Chers frères, je mets cela sur votre conscience devant le Seigneur; car si vous voulez marcher selon la Parole en gardant l'unité de l'Esprit, *vous êtes responsables devant Dieu* de rechercher la

«*tout le Corps*», dont Christ est le chef, qui, «**bien ajusté et lié ensemble par chaque jointure de fournissement, produit, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, l'accroissement du Corps** pour l'édification de lui-même en amour» (Éph. 4:4-16.)

Les divisions actuelles de la chrétienté, ainsi que la multiplication des fausses doctrines qui sont propagées de nos jours avec une activité effrayante, n'infirmant pas le grand fait de la présence du Saint Esprit sur la terre. Le Seigneur promet à Ses disciples, avant Son départ, qu'Il leur enverrait le Consolateur pour demeurer avec eux «**éternellement**» (Jean 14:16-17; 16:7-15). Sa présence ici-bas est la démonstration, de la part de Dieu, du jugement qui va tomber sur le monde à cause du rejet de Christ. Nous devons donc marcher par la foi, et jouir de tous les effets de la présence du Saint Esprit, jusqu'à ce que le Seigneur vienne.

On dit bien que l'on ne *voit* pas la manifestation du Corps de Christ *dans son ensemble*, que la ruine générale empêche cette manifestation visible. Cela est très vrai; mais le Corps existe tout de même, un et indivisible. Il n'y a qu'un seul Corps, comme il y a un seul Esprit (Éph. 4:4).

Élie, le prophète, ne voyait pas de ses yeux l'unité de la nation d'Israël; la division avait existé pendant 60 ou 70 ans déjà; mais lorsqu'il s'agissait de proclamer le nom de l'Éternel, le Dieu d'Israël, il bâtit son autel de *douze* pierres, «**selon le nombre des tribus des fils de Jacob, auquel vint la parole de l'Éternel, disant: Israël sera ton nom**» (1 Rois 18:30-39). Et pourtant Élie, suscité comme témoin de Dieu dans les plus mauvais jours de l'histoire des dix tribus, n'avait rien à faire avec le culte qui se célébrait encore dans le temple de Jérusalem.

Pendant le temps que Jérusalem restait désolée, sans la possibilité d'y faire aucun service selon l'ordre établi, le temple ayant été brûlé, Daniel, captif à Babylone, agissait par la foi, comme si tout était encore en règle; les désolations de Jérusalem ne changeant rien, pour lui, aux indications données par la prière de Salomon (1 Rois 8:48-49). Il priait trois fois le jour, «**ses fenêtres étant ouvertes du côté de Jérusalem**» (Dan. 6:10). Tout raisonneur l'aurait traité d'insensé, car il n'y avait que des ruines à Jérusalem; pourquoi risquer sa vie? D'ailleurs, un homme comme Daniel aurait bien pu chercher une retraite cachée où personne n'aurait pu le voir quand il priait. Mais il ne changea rien à ses habitudes. Il croyait en Dieu, le Dieu d'Israël duquel la Parole était pour lui indestructible; puis, dans la fosse aux lions, il fit l'expérience que Dieu peut bien fermer la gueule de ces bêtes féroces, et ramener Son serviteur, pour ainsi dire, ressuscité d'entre les morts.

Puisse le Seigneur, dans nos jours difficiles, nous accorder la foi d'Élie et de Daniel!

\* \* \*

Chers frères, la Parole est entre vos mains, examinez-la. *A-t-elle conservé toute son autorité pour nous AUJOURD'HUI?* La vérité de Dieu demeure-t-elle encore dans son intégrité ou bien est-elle altérée? a-t-elle perdu son actualité, par suite des manquements et de l'infidélité des chrétiens?

Quant à la pratique, il est évident qu'il y a bien des égards à observer, soit vis-à-vis d'une assemblée, soit vis-à-vis d'un individu. Nous sommes tenus de marcher dans un esprit de grâce et de support mutuel; mais, pour ces détails, nous n'avons pas été laissés sans direction divine. Dans les mauvais jours, il faut se fortifier dans la grâce qui est dans le Christ Jésus (2 Tim. 2:1).

les choses mesquines de cette vie, ils cherchaient le jugement des incrédules! (chap. 6:1-6). Quant à leur témoignage comme assemblée, certes on y trouvait déjà de la faiblesse et de la ruine. Eh bien! malgré tout cela, leur devoir est clairement tracé; ils devaient se purifier eux-mêmes du mal, — chose que l'apôtre ne pouvait ni ne voulait faire pour eux, bien qu'il fût apôtre et leur père en la foi. Il appartenait à *eux* de juger, à *eux* d'ôter le mal, à *eux* plus tard, de réintégrer le frère repentant. L'apôtre leur dit: «*vous et mon esprit étant assemblés*, avec la puissance de notre Seigneur Jésus Christ» (chap. 5:4); puis encore: «**Or à celui à qui vous pardonnez quelque chose, moi aussi je pardonne...** je le fais à *cause de vous, dans la personne de Christ*, afin que nous ne soyons pas circonvenus par Satan, car nous n'ignorons pas ses desseins» (2 Cor. 2:10-11). L'apôtre les excite à agir en vérité et en grâce, selon ce que demandait la présence du Seigneur au milieu d'eux, puis il compte sur le Seigneur pour leur obéissance, afin de pouvoir reconnaître ce qu'ils feraient, et de s'en tenir à leur action *comme assemblée*.

On voit que, pour l'apôtre, la présence du Seigneur dans l'assemblée faisait autorité; il agit d'après Matthieu 18:18; il le fait, remarquez-le bien, *après* que la faiblesse humaine et la confusion se furent manifestées dans l'assemblée de Corinthe. La sainte obligation des disciples d'agir, comme toujours, d'après les principes de la Parole, n'avait subi aucune modification. *L'état* de l'assemblée était des plus bas, mais sa *responsabilité* restait toujours la même; elle devait marcher d'une manière digne du Seigneur, au nom duquel elle était réunie.

La question se pose donc ainsi: Devons-nous, oui ou non, être soumis à la Parole de Dieu et marcher selon les principes établis par le Saint Esprit pour l'assemblée de Dieu qui était à Corinthe, pour «**les sanctifiés dans le Christ Jésus, saints appelés, avec**

sont de dedans?».— «Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière? Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez *une nouvelle pâte*, comme vous êtes sans levain» (1 Cor. 5:6-7 & 12). Plus tard, Paul eut à les exhorter dans un sens inverse: «C'est pourquoi je vous exhorte à ratifier envers lui *votre amour*»... «car moi aussi, ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, je l'ai fait à cause de vous dans la personne de Christ» (2 Cor. 2:8-10).

Or cette assemblée était si loin d'être parfaite, que l'apôtre leur dit: «C'est donc de toute manière déjà *une faute* en vous, que vous ayez des procès entre vous» (chap. 6:7). «C'est que vous vous réunissez non pas pour votre profit, mais à votre détriment; car d'abord, quand vous vous réunissez en assemblée, j'entends dire qu'il y a des divisions parmi vous, et je le crois en partie... Quand donc vous vous réunissez ensemble, ce n'est pas manger la cène dominicale; car lorsqu'on mange, chacun prend par avance son propre souper...» (chap. 11:17-21). Il y avait à Corinthe des sectes; il y avait les plus graves désordres dans la cène, en sorte que cette dernière avait perdu son véritable caractère et n'était plus la cène du Seigneur. En même temps, il y avait beaucoup de dons; aucun ne leur faisait défaut (chap. 1:7); mais, éblouis par ces dons, ils oubliaient l'édification (chap. 5:2; 14:12, etc.); il s'en trouvait même parmi eux qui voulaient mettre l'apôtre en jugement et se placer au-dessus de lui (chap. 4:6-16; 9:3 etc.; 2 Cor. 10:2-12; 9:12-15; 12:19-21; 13:3-6). De plus, ils avaient régné comme rois *sans* l'apôtre (1 Cor. 4:8); ils étaient «enflés d'orgueil,» malgré un autre mal affreux qui existait au milieu d'eux (chap. 5:2). Quant à la doctrine, il y en avait quelques-uns qui niaient la résurrection (chap. 15:12). Assurément, ils étaient les derniers qui puissent prétendre à un jugement infaillible, même pour

Il nous est impossible de ramener l'Église à l'état de choses qui existait au commencement, tel que nous le voyons dans les premiers chapitres des Actes; aucun passage de la Parole de Dieu ne nous ordonne de faire une chose pareille, ni même de chercher à la faire. Ce n'est pas la pensée de Dieu. Mais nous pouvons garder la Parole malgré tout, et poursuivre «la justice, la foi, l'amour, la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur» (2 Tim. 2:22).

La chrétienté est responsable envers Dieu de manifester devant le monde l'unité dans le Père et le Fils, d'après Jean 17:21. Elle ne l'a pas fait, elle va être jugée pour avoir manqué à son devoir. Mais notre responsabilité n'est pas diminuée par le fait que le témoignage public et général a été perdu; ce que nous avons à faire, c'est de maintenir la vérité dans la doctrine et dans la marche, — tout en comptant sur la grâce du Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. Cette grâce nous gardera de l'heure de la tentation, laquelle, avec des jugements effroyables, va surprendre l'église apostate; celle-ci, loin d'être l'épouse de l'Agneau, sera manifestée dans son véritable caractère de «grande prostituée assise sur la bête» (Apoc. 2:22; 3:10; 17).

Restaurer l'Église primitive n'est donc nullement notre devoir; mais nous sommes tenus de nous séparer de l'iniquité, de garder la Parole du Seigneur et de ne pas renier son nom (Apoc. 3:8; 2 Tim. 2:19). Notre bonheur et notre devoir sont de marcher avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. Ce qui nous met en repos quant à tous ceux avec lesquels nous ne pouvons pas marcher, c'est que «le Seigneur connaît ceux qui sont siens» (2 Tim. 2:19). Aucun des «siens» ne sera perdu. Cependant, dans un temps de confusion, notre responsabilité est, non pas de marcher avec tous les Siens, — tout homme spirituel sait que cela serait impossible au-

jourd'hui, — mais de poursuivre *la justice, la foi, l'amour, la paix*, heureux de nous trouver dans cette voie *avec tous ceux* qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. Ceux qui font ainsi reconnaissent l'unité du Corps de Christ et cherchent à garder l'unité de l'Esprit. Le Seigneur leur accorde en grâce Sa présence (Matt. 18:20); et ils peuvent profiter de tout ce que la grâce du Seigneur leur garantit aujourd'hui, comme au commencement. Cela ne veut pas dire qu'ils soient à même de s'attribuer quoi que ce soit, comme valant mieux que d'autres chrétiens; au contraire, plus on marche selon la vérité, plus on aura conscience de sa propre faiblesse, ainsi que de l'activité de l'ennemi qui cherche à déshonorer le Seigneur en dressant des pièges pour Ses rachetés afin de les faire broncher. Mais le Seigneur est fidèle pour les garder, et la foi apportera sa récompense de joie en communion avec Lui.

Quels sont donc mes rapports avec ces chrétiens fidèles? Je reconnais leurs décisions prises en tant qu'assemblés au nom du Seigneur, et je les reconnais parce que le Seigneur Jésus les reconnaît et les confirme par Son autorité, tenant l'assemblée responsable pour tout ce qu'elle fait en Son nom. Je n'ose pas prétendre que je sois plus capable de juger d'un cas quelconque qu'ils ne le sont, vu qu'ils ont l'Esprit et jouissent aussi bien que moi de la présence du Seigneur avec eux; ils sont dirigés par la même Parole de Dieu à laquelle moi, je suis heureux de me soumettre en toutes choses. S'ils sont hommes et ont des infirmités, moi aussi. S'ils peuvent être trompés, moi aussi. Le Seigneur sait bien ce qu'Il a dit et ce qu'Il a voulu, quand Il affirmait: **«Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel»**. Mon bonheur est de me soumettre à Lui et de compter sur Sa sagesse, Sa fidélité, Sa grâce parfaite. Mon devoir est de me conformer à la Parole du Seigneur et de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Plus on comprend cette unité, plus on

même personne n'est pas reçue, non parce qu'elle est ailleurs sous une sentence d'excommunication, mais parce que les frères de l'endroit, après avoir examiné le cas, considèrent, d'après la Parole, qu'elle doit être tenue comme étant **«dehors»** (1 Cor. 5:13). C'est dire que, vu l'état de ruine générale, *la solidarité des assemblées, ou l'unité pratique des membres du Corps de Christ ne peut plus être manifestée aujourd'hui*. On reconnaît cette solidarité quand il s'agit du salut, mais on ne la reconnaît plus quand il s'agit de la marche d'une assemblée.

Tels sont les principes que l'on a mis en avant. Or nous avons à examiner dans la Parole de Dieu, qui, pour un chrétien sincère, doit faire autorité *en tout temps* (car chacun aime à répéter: «Je mets la Parole au-dessus de tout»), nous avons à voir, dis-je, si un *état de ruine générale* peut empêcher l'application des Écritures à la marche d'une assemblée ou d'un chrétien individuel.

On sait que la première épître aux Corinthiens, ainsi qu'une partie de la seconde, fournissent des directions divines pour la conduite d'une assemblée et pour l'ordre qui doit y régner. Voyons quelle était la responsabilité de l'assemblée de Corinthe; voyons aussi quel était son caractère et son état moral, et si cette assemblée était dans une condition supérieure à tout ce que l'on rencontre aujourd'hui, tellement que les directions qui lui étaient applicables ne puissent plus l'être maintenant. Y avait-il enfin à Corinthe un état tel, qu'il pût, en quelque manière, justifier l'idée de leur infaillibilité en fait de jugement?

Leur responsabilité est évidente. Ils l'avaient perdue de vue et à tel point que, pour les épargner, Paul ne voulait pas pour le moment se rendre auprès d'eux; mais il cherche à éveiller en eux le sentiment de leur devoir. Il leur dit: **«Vous, ne jugez-vous pas ceux qui**

que dirons-nous de ceux qui s'érigent en juges de tout ce qui est fait par leurs frères réunis au nom du Seigneur, et qui se mettent ainsi au-dessus du Seigneur Lui-même? Quiconque juge une assemblée en rejetant sa décision, afin de maintenir ses intérêts particuliers, met de côté l'autorité du Seigneur.

Il ne convient pas de venir parler d'infailibilité lorsqu'on a un simple devoir à remplir, en portant un jugement selon la Parole, et en agissant d'après elle (1 Cor. 5:12-13; 14:24-29; 1 Thess. 5:21; 1 Jean 4:1). S'il nous fallait être infailibles pour remplir nos devoirs, nous ne pourrions jamais le faire. C'est tout simplement une confusion d'idées. Si quelqu'un se donne l'apparence de croire à sa propre infailibilité, c'est bien, me semble-t-il, celui qui dit: «Une assemblée peut se tromper, parce que le cœur de l'homme est rusé et désespérément malin, et voilà pourquoi il faut *examiner* ce qu'elle a fait, — mais moi, avec la Parole de Dieu en main, je ne me tromperai pas». Ceci, en effet, touche à la prétention d'être infailible dans ses jugements. Un tel frère reconnaîtra-t-il que l'assemblée dont il fait partie *peut* se tromper dans sa *révision*? Qu'il y réfléchisse et réponde.

Ceux qui parlent ainsi ne reconnaissent *aucune* assemblée, pas plus celles qui marchent ensemble, que celles qui sont indépendantes ou isolées. Pour eux, rien de ce qui a été fait dans une assemblée quelconque ne fait autorité, mais ils considèrent qu'ils doivent *tout* examiner, la Parole en main, pour voir si, dans tel cas, telle assemblée a bien agi. Lorsqu'une personne se présente venant de n'importe où, elle est reçue à la table du Seigneur, non pas parce qu'elle y a déjà sa place, étant en communion avec une assemblée qui marche selon la Parole, mais parce que les frères de la localité estiment cette personne chrétienne, d'après le témoignage qu'elle rend d'elle-même, de vive voix, et d'après sa marche; ou bien, cette

sentira le sérieux et la gravité de tout ce qui se fait dans l'assemblée, vu que son action n'est pas restreinte à elle seule, les autres assemblées se trouvant de fait associées à cette action. C'est la présence du Seigneur Jésus dans l'assemblée qui est en effet le lien pratique. De là vient aussi la responsabilité de garder la sainteté de Son nom.

Pour toutes choses, il y a une ressource constante dans la prière et dans la fidélité de Dieu. Quelle que soit la faiblesse qui nous caractérise, et notre ignorance, nous savons que le Christ est immuable, que le Seigneur est toujours le Chef de l'assemblée, qu'Il la nourrit, la chérit et la purifie et qu'Il veut se présenter «**l'assemblée à Lui-même, glorieuse n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable**» (Éph. 5:27).

Aussi longtemps que nous sommes dans ce monde, il y aura des difficultés et des épreuves; il y en avait aux jours des apôtres, il y avait même des choses que l'apôtre Paul ne pouvait pas régler à lui seul; mais *alors*, comme *maintenant*, la Parole écrite faisait règle (Voyez Actes 15:1-2 & 15-19). Jamais un cas n'est si simple, que nous n'ayons besoin de recourir à la Parole de Dieu pour notre direction, en demandant au Seigneur de nous éclairer. On a soutenu le contraire, mais je pense que tous les frères seront d'accord là-dessus. Mépriser les difficultés, c'est courir au devant d'une chute. Voyez l'exemple sérieux de Josué et des anciens d'Israël vis-à-vis des Gabaonites (Josué 9:14). Mais notez bien que tout le peuple fut lié par l'action erronée de ses chefs à cette occasion (vers. 18-21, 26, 27). L'action fut «liée» selon le juste gouvernement de Dieu, non seulement pour ce moment-là, mais dans la suite des âges, comme nous le voyons par le terrible châtement infligé à la famille du roi Saül, après que celui-ci, dans son zèle, voulut détruire le reste des Gabaonites (2 Sam. 21:1-14).

Nous sommes faibles, nous manquons tous de sagesse, et, très souvent, d'expérience; mais «**Dieu est notre refuge et notre force, un secours dans les détresses, toujours facile à trouver**» (Ps. 46:1). On peut facilement s'égarer, même dans les choses les plus simples, si l'on ne demande pas conseil à Dieu. Mais avec toute notre faiblesse, et surtout pour le temps de la fin, nous avons la Parole et l'Esprit; aussi n'avons-nous pas lieu de craindre (Aggée 2:5; Zac. 4:6).

Il est important de remarquer que, dans les cas de séparation, quelque douloureuse qu'elle soit, le principe à suivre est celui que nous indique 2 Timothée 2:21-22, il s'agit de séparer «**ce qui est précieux de ce qui est vil**», et non pas de faire l'inverse; — il faut poursuivre le bien et s'attacher à lui, et non pas s'évertuer à purifier ce qui reste; car, dans ce cas-là, on s'occuperait du mal, encore que ce fût avec la meilleure intention possible, et l'âme en recevrait du dommage (voyez aussi Philip. 4:8-9). On n'a pas à chercher des raisons pour s'associer à une marche qui n'est pas loyale; on n'a pas à se laisser décourager ni dominer par des sentiments d'amertume, d'irritation, ou d'envie, parce qu'on est privé de la communion avec tel ou tel frère; car comment marcher avec celui avec qui l'on n'est pas d'accord? (Amos 3:3). On a simplement à s'occuper de la pensée du Seigneur, et à la suivre coûte que coûte, avec tous ceux qui agissent de même. «**Qu'ils reviennent vers toi**», est-il dit, «**mais toi ne retourne pas vers eux**» (Jérémie 15:19).

Prier pour *tous*, penser surtout aux enfants de Dieu, en demandant au Seigneur de les délivrer de toute association fâcheuse, porter le fardeau de la ruine générale, nous en humilier devant le Seigneur, — voilà notre devoir. Nous sommes «**gens de la maison de Dieu**», nous ne pouvons en sortir; nous sommes «**membres du Corps de Christ**», et «**si un membre souffre, tous les membres**

Je dis encore que, si le vers. 18 ne s'applique pas à nous maintenant, il doit en être de même pour le vers. 20. Nous ne pourrions, par conséquent, plus compter sur la présence du Seigneur au milieu de deux ou trois qui sont réunis en Son nom. Or nos frères croiraient-ils que nous devons être privés aujourd'hui de cette immense bénédiction? sinon, qu'ils acceptent le passage dans son entier.

Il n'y a pas un seul mot dans tout le passage, indiquant qu'il s'agisse ici d'un jugement «infaillible», comme condition pour que l'acte qui lie ou délie soit reconnu du Seigneur et confirmé de son autorité. A cela le Seigneur n'attache aucune condition; Il ne dit pas: «*Si* vous liez d'une manière absolument juste, ce sera lié dans le ciel», — mais Il reconnaît simplement ce qu'ils ont fait, les tenant aussi responsables, et faisant peser sur leurs consciences le sérieux d'un tel acte; car pour les disciples, la bénédiction, en tant qu'elle dépend de leur responsabilité, découle de leur association au Seigneur, conformément à la sainteté de Sa personne. Parmi eux, tout doit se faire «**au nom du Seigneur Jésus Christ**» (comparez 1 Cor. 5:4). Aussi le Seigneur ne veut pas que l'ennemi réussisse à priver les disciples sur la terre de cette association pratique avec leur Chef dans le ciel, avec Celui dont la présence au milieu des Siens les fait être une assemblée de Dieu, eux qui sont réunis au nom du Seigneur Jésus (voyez 2 Cor. 2:10-11). Le fait de «lier ou délier dans le ciel» prouve que le Seigneur ne veut pas qu'il y ait désaccord entre la terre et le ciel pour ce qui est des actes de l'assemblée. Ce que l'assemblée fait, est ainsi confié au gouvernement de Dieu (1 Cor. 5:13). Ce qui est bien fait apportera de Sa part une bénédiction directe; tandis que ce qui est fautif, peut amener un châtement pour la faute commise, mais la bénédiction ultérieure quoique indirecte n'en est pas moins certaine, du moment que toutes les consciences auront été exercées et purifiées. En attendant,

proposé une ligne de conduite que ne pourrait suivre celui qui désire reconnaître l'autorité de la Parole de Dieu dans son intégrité, la Parole, toute la Parole, et rien que la Parole. Notre frère soutient hautement que lui aussi reconnaît cette autorité; j'en suis heureux, bien que je croie qu'il se trompe; c'est ce que nous allons examiner.

La question, selon le dire de quelques-uns, est que, n'étant plus aux jours des apôtres, nous ne pouvons tenir pour fait accompli, ou reconnaître pour obligatoire, ce qu'une autre assemblée a lié ou délié, car les hommes peuvent se tromper. Il faudrait donc, disent-ils, examiner, la Parole de Dieu en main, chaque cas qui se présente en vue de l'admission à la table du Seigneur. En d'autres termes, le Seigneur Jésus, dans Matthieu 18, ne s'adressant qu'aux apôtres, aurait indiqué une marche à suivre applicable seulement aux *jours des apôtres*, ceux-ci étant infaillibles dans ce qu'ils enseignaient, soit de bouche, soit par écrit. De cette façon, Matthieu 18:18, ne serait plus applicable à un jour de ruine et de confusion comme le nôtre. Puis ils affirment que quand le Seigneur dit: «**Ce que vous liez sur la terre sera lié dans le ciel**», il faut supposer que cette action de «**lier**», était infaillible.

A cela je réponds que l'on a tort de «supposer» quoi que ce soit, lorsqu'il s'agit de saisir la portée de la Parole divine; qu'on a tort d'introduire dans un passage quelque chose qui ne s'y trouve pas. Il n'est question ni «d'apôtres», ni «d'infaillibilité», dans tout ce chapitre. Il y est parlé de «*disciples*», non pas d'apôtres, distinction importante lorsqu'on veut traiter d'infaillibilité ou d'autorité apostolique. De plus, les «**disciples**» y sont envisagés comme simples «**frères**» (comp. vers. 15:21, 35); aussi le Seigneur, voulant leur enseigner à se considérer comme «**petits**», prend «**un petit enfant**» comme exemple, et le place au milieu d'eux (vers. 2, 3).

**souffrent avec lui**». Vouloir rester isolé, ou méconnaître en pratique ceux qui marchent selon la Parole, est une chose absolument contraire aux pensées de Dieu exprimées dans les Écritures.

Nous avons une part dans la responsabilité de toute l'Église comme témoignage de Dieu sur la terre. Ce témoignage a manqué sur tous les points; nous ne pouvons rester indifférents à cela, il faut que nous portions notre fardeau, en rapport avec la ruine générale et dans la perspective du jugement prochain qui va tomber sur tout ce qui a vainement et fausement porté le nom de chrétien. C'est ce que Christ, en rapport avec la nation d'Israël, a éprouvé d'une manière divinement parfaite dans ce monde; quant au témoignage public de l'Église, le principe est le même. Or, selon la mesure de notre capacité et de notre fidélité, nous sommes appelés à avoir aussi notre part avec Lui dans ce genre de souffrance (Philip. 1:29-30), à être de ceux «**qui soupirent et gémissent**» à cause de tout le mal qui est commis au milieu de ce qui porte le nom de Christ, de tout ce qui sera jugé ayant été infidèle (Voyez Ézé. 9:4). Cela est bien propre, n'est-ce pas, à exercer nos cœurs et à les rendre sérieux.

\* \* \*

Bien-aimés frères, si au commencement de ces lignes j'ai parlé de l'un d'entre vous en particulier, c'est simplement parce qu'il a exposé clairement les principes d'indépendance qu'il a cru devoir suivre jusqu'à présent. Je crois que le Seigneur a permis cela, pour que chacun de vous soit mis en demeure d'examiner ces principes et de voir s'ils sont réellement d'accord avec la Parole de Dieu. La chose est sérieuse; il est question de savoir si nous voulons plaire au Seigneur qui s'est livré lui-même pour nous. *Sommes-nous de ceux qui GARDENT SA PAROLE et QUI NE RENIENT PAS SON NOM?* Je bénis Dieu de ce que, dans notre discussion, Il nous

a gardés, et que, de part et d'autre, aucune parole blessante n'est venue détourner nos pensées de la vérité de Dieu, pour les occuper de misérables questions personnelles. Je demande au Seigneur qu'Il nous garde ainsi jusqu'au bout, afin que, débarrassés de toute prévention, rien ne nous empêche de sonder Sa Parole et de nous y conformer.

Je vous laisse donc pour le moment avec le Seigneur; vous connaissez votre responsabilité devant Lui: «**Éprouvez toutes choses; retenez ce qui est bon**». Je demande au Seigneur de m'accorder, ainsi qu'à vous tous, la grâce de juger et d'abandonner tout ce que nous découvrons, dans notre vie et dans notre marche passée, n'être pas d'accord avec Sa Parole, afin de maintenir ouvertement l'autorité sur nous de la Parole *tout entière*, aujourd'hui comme aux jours des apôtres.

Beaucoup d'autres frères que vous ne connaissez pas encore, s'intéressent vivement au résultat que votre examen de ces précieuses vérités produira devant le Seigneur. Vous comprendrez, sans doute, qu'il nous tarde de savoir *sur quel principe vous marchez comme assemblée, car notre désir à tous est de pouvoir marcher avec vous*. En attendant, demandons au Seigneur qu'Il nous donne d'avoir une même pensée, un même amour, un même sentiment, de penser à une seule et même chose, en nous attachant à la vérité du Christ. Que la grâce et la paix soient avec vous tous!

Votre affectionné frère en Lui,

W.-J. LOWE.

## LA RESPONSABILITÉ ET LA MARCHÉ DE L'ASSEMBLÉE

VERVIERS le 20 août 1878.

Chers frères,

Pendant les quelques jours que le Seigneur m'a fait la grâce de passer au milieu de vous, il m'a été précieux de pouvoir constater le bien qui existe parmi vous, et j'en bénis le Seigneur. Je Le bénis surtout pour le désir qu'ont souvent exprimé plusieurs d'entre vous, de se conduire en toutes choses d'après la Parole de Dieu. Je suis donc d'autant plus encouragé à vous présenter de nouveau quelques considérations sur la marche scripturaire de l'assemblée; car, vous le savez tous, dans notre entretien du vendredi soir, 16 courant, je me trouvais en complet désaccord avec celui d'entre vous qui prit la plus grande part à la discussion. Je suis heureux que cette dernière ait eu lieu. Elle a servi à poser nettement des principes qu'il est ainsi facile d'examiner à la lumière de la Parole de Dieu, en évitant toute question personnelle. Pour mon compte, je sens la responsabilité d'exposer devant vous les raisons qui m'empêchent de marcher avec le cher frère susmentionné, tant qu'il maintient les principes qu'il a énoncés. J'ai assez de confiance en vous pour estimer n'avoir pas besoin de vous assurer que, personnellement, je n'ai rien contre ce frère. Je l'aime dans le Seigneur; et, pour autant que je le connais, je le crois sincère, mais, d'autre part, il nous a

**La lettre suivante a été écrite en août 1878 à un groupe de croyants en Belgique, en vue d'établir la communion si possible. Comme suite, un rassemblement reconnaissant ces principes scripturaires se réunit pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 1878 à Jumet.**

## **AVANT-PROPOS**

*La lettre suivante fut écrite, il y a tout juste trente ans. Dès lors, une autre génération a remplacé en grande partie ceux qui ont eu à combattre pour les principes de la responsabilité chrétienne, et qui, soutenus par la grâce du Seigneur, ont été confirmés dans leur appréciation de la vérité et bénis dans leur marche.*

*Plusieurs d'entre eux, nouvellement convertis alors, ou jeunes dans la foi, ont acquis de l'expérience, et sont à présent en voie de devenir vieux, mais je crois pouvoir dire avec confiance dans le Seigneur, qu'aucun d'eux n'a eu l'idée de regretter la lutte, ni de modifier ses pensées quant à la vérité établie dans ce temps-là par la Parole de notre Dieu; car elle apporte toujours ses bénédictions divines à ceux qui la lisent et qui la mettent en pratique (Proverbes 2, 1-9; Apoc. 1, 3).*

*Oui, Dieu EST «un bouclier»; Il ne refusera aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité» (Psaume 84, 11; Prov. 30, 5-6). Nous l'avons éprouvé, malgré toute notre faiblesse et nos manquements personnels, et nous pouvons ajouter notre témoignage à la fidélité de Dieu qui subsiste, qui vient continuellement à l'appui de l'obéissance qu'Il réclame, et que Dieu fera subsister jusqu'à la fin.*

*A la sollicitation de quelques amis, je fais donc réimprimer cette brochure, en corrigeant les citations de l'Ancien Testament d'après la version Pau-Vevey. Les modifications apportées à certaines expressions qui étaient à leur place au début, se justifient d'elles-mêmes, ainsi que deux ou trois développements destinés à rendre certains passages plus clairs.*

*Le sujet est important; il s'agit de savoir d'après les Écritures, quelle est la mesure de la responsabilité des assemblées qui professent les principes enseignés par les apôtres, et qui désirent les suivre dans la dépendance du Seigneur. Ceux qui s'y opposent, cherchent à se justifier par l'état de ruine actuel, que nous reconnaissons et déplorons tous. Est-ce que la Parole de Dieu autorise cet abandon des principes? Nous croyons que non, tout en attendant le beau jour où nos différences disparaîtront et où nous serons tous conformes à l'image de notre Sauveur.*

*La connaissance a été augmentée (Daniel 12,4); qu'en est-il de la piété individuelle? A-t-elle été augmentée au même degré?*

*Puisse le Seigneur rendre nos cœurs vigilants, afin que nous fassions ce qui Lui est agréable pendant tout le temps de notre pèlerinage, jusqu'à ce que nous Le voyons tel qu'Il est! Le cri de l'Esprit et de l'Église est: VIENS, SEIGNEUR JÉSUS!*

*Août 1908.*

# LA RESPONSABILITÉ ET LA MARCHÉ DE L'ASSEMBLÉE

W.J. Lowe

Première édition: 1873.

Présente édition: 1994 — N° ED004

**S.L. 34, Grand Rue 30340 CÉLAS (France)**